



Administration communale  
de Goumoëns

1376 Goumoëns-la-Ville

1376 Goumoëns-la-Ville, le

2 décembre 2025

## AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 10 novembre 2025, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance au sens de l'art. 68a RLATC, soit :

- Création d'une baie vitrée, agrandissement de la terrasse et travaux de rénovation intérieur, parcelle RF 1182, propriété de M. et Mme Larribau Florent et Rosalie, chemin de Sous-Ville 7 à 1376 Eclagnens.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 2 décembre 2025 au 3 janvier 2026. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité